

PROCES-VERBAL

**de l'installation du Conseil Municipal et
de l'élection du Maire et de cinq Adjoints**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaufort proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	19
Nombre de Conseillers en exercice	19
Nombre de Conseillers porteurs d'un mandat de vote	1
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	18

Date de convocation : 16 mars 2026

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Nom et prénom	Liste	Présence
Gabriel VIARD-GAUDIN	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Myriam CORNU	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Nicolas BLANC	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Eliette VIARD-GAUDIN	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Jean-Noël GACHET-MAUROZ	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Laura FORNAY	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Benjamin SENEGAS	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Annick CRESSENS	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Benoît DELILLE	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Marie BLANC DEROO	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Dominique CRIBIER	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Pauline MILLET	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Yohann BERDUGO	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Odile GUERPILLON	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Julien DOROL	Beaufort bien vivre ensemble	oui
Séverine VIBERT	Beaufort 2026	oui
Léon PICCARD	Beaufort 2026	Pouvoir à Séverine VIBERT
Gisèle MOLLIET	Beaufort 2026	oui
Walter VINCENZI	Beaufort 2026	oui

La séance a été ouverte sous la présidence de M. FRISON-ROCHE Christian, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les personnes nommées précédemment dans le tableau dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Intervention de M. FRISON ROCHE Christian :

*« Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

Au moment où s'installe ce nouveau conseil municipal, je souhaite prendre quelques instants pour vous adresser quelques mots.

Après six années passées au service de notre commune, j'ai fait le choix de ne pas me représenter. Cette décision n'a pas été prise à la légère, mais elle marque pour moi la fin d'un engagement que j'ai exercé avec conviction, responsabilité et beaucoup d'attachement pour notre village.

Être maire a été pour moi un grand honneur. Je remercie sincèrement les élus qui m'ont accompagné tout le long de ce mandat, les agents communaux pour leur engagement quotidien, ainsi que les habitants pour leur confiance.

Ensemble, nous avons mené de nombreux projets dont certains sont en cours et traversé aussi des moments plus difficiles, toujours avec la volonté de servir l'intérêt général.

Je souhaite également adresser tous mes vœux de réussite à la nouvelle équipe municipale. La mission qui vous attend est importante : continuer à faire vivre et évoluer notre commune, dans le respect de ses valeurs et au service de tous ses habitants.

*Je resterai, bien entendu, un citoyen attentif et attaché à l'avenir de notre commune.
Je vous remercie. »*

Prise de Présidence par M Benoît DELILLE, doyen

Conformément à l'article L2122-8 du CGCT, M. FRISON ROCHE Christain, Maire sortant, remet la présidence de la séance au doyen d'âge, M. Benoît DELILLE, le plus âgé des Membres du Conseil.

Le Conseil choisit pour Secrétaire M. Yohann BERDUGO, plus jeune membre de l'assemblée.

ELECTION DU MAIRE

Premier Tour de Scrutin

Le Président rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122.4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président procède à l'appel de candidatures. M. Gabriel VIARD-GAUDIN est candidat. Chaque Conseiller Municipal remet dans l'urne dédiée à cet effet, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
<u>Ont obtenu</u> : M. Gabriel VIARD-GAUDIN	15

M. Gabriel VIARD-GAUDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Intervention du nouveau maire :

M. le Maire adresse ses remerciements aux conseillers municipaux pour son élection :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers Beaufortaines, chères Beaufortains,

C'est avec émotion, humilité et détermination que je prends aujourd'hui la parole, au nom de la confiance que vous m'avez accordée. Je mesure la responsabilité qui m'est confiée : servir ma commune de Beaufort : soutenir son économie, préserver ses services à la population, son patrimoine, soutenir ses familles et préparer son avenir en anticipant les évolutions climatiques.

Je veux aussi remercier profondément toutes les électrices et tous les électeurs qui se sont déplacés et ont porté leur choix sur notre liste — ainsi que celles et ceux qui ont participé à la vie démocratique de notre commune durant cette campagne en participant à nos tables rondes, ateliers participatifs et réunions publiques.

Je remercie aussi toutes celles et tous ceux qui sont venus voter massivement ce dimanche 15 mars.

Enfin je voudrais dire un grand merci à l'ensemble de mon équipe pour le travail effectué durant toute cette campagne électorale. BRAVO ET MERCI

Aux membres du conseil municipal : nous serons appelés à débattre, décider et agir. Je m'engage à conduire les travaux dans la clarté, la concertation et le respect des opinions de chacun.

Nos priorités seront l'écoute de la population, la vie locale avec la petite enfance, la jeunesse, les associations, mais aussi la mobilité, la transition écologique et surtout le dynamisme économique local pour rester attractif.

Nous travaillerons avec méthode, transparence et exigence pour que Beaufort demeure un lieu où il fait bon vivre ensemble.

Je déclare ouvert le premier conseil municipal de cette mandature. Ensemble, prenons les décisions qui honorent notre passé et construisent notre avenir. Merci. »

M. FRISON ROCHE Christian remet à M. Gabriel VIARD-GAUDIN, l'écharpe tricolore et les clés de la mairie.

Fixation du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de cinq postes d'Adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé ensuite, sous la présidence de M. Gabriel VIARD-GAUDIN, Maire, à l'élection des Adjoints.

Le Maire procède à l'appel des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire. Il constate que « Beaufort bien vivre ensemble » dépose une liste.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66	
du Code Electoral	4
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	8
A obtenu : Liste Beaufort Bien vivre ensemble	15

Les candidats figurant sur la liste conduite par M. Gabriel VIARD-GAUDIN liste « Beaufort bien vivre ensemble », sont proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels que ci-après :

- 1^{er} Adjoint** – Mme CORNU Myriam
- 2^e Adjoint** – M. BLANC Nicolas
- 3^e Adjoint** – Mme VIARD GAUDIN Eliette
- 4^e Adjoint** – M. GACHET-MAUROZ Jean-Noël
- 5^e Adjoint** – Mme FORNAY Laura

Le Conseil municipal est informé des délégations que Monsieur le Maire propose de donner aux Adjoints:

Tourisme, commerce / artisanat / communication : Mme CORNU Myriam
Sécurité : M. BLANC Nicolas
Action sociale / enfance-jeunesse/ vie locale : Mme VIARD-GAUDIN Eliette
Travaux : M. GACHET-MAUROZ Jean-Noël
Environnement / Sports / Mobilités : Mme FORNAY Laura

Le Conseil municipal est informé des délégations que Monsieur le Maire propose de donner Conseillers municipaux :
Urbanisme : M. DELILLE Benoît
Agriculture / Forêt : M. SENEGAS Benjamin

Lecture de la charte de l' élu local :

Conformément à l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

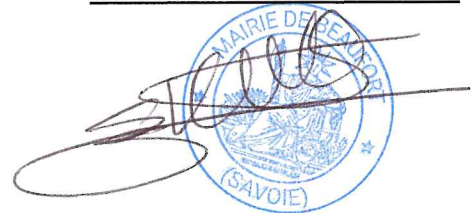
Une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) ont été remis aux Conseillers Municipaux.

Désignation des élus administrateurs de la SEMAB

Le Conseil d'administration de la SEMAB doit se réunir le lundi 30 mars 2026 pour élire notamment son président, il convient donc de désigner les administrateurs au nombre de 6. Sont désignés après vote à bulletin secret les seuls élus qui ont fait acte de candidature:

- M. Gabriel VIARD-GAUDIN,
- Mme Myriam CORNU,
- M. Nicolas BLANC,
- M. Jean-Noël GACHET-MAUROZ,
- Mme Laura FORNAY,
- M. Benoît DELILLE,

Le Maire,
M. VIARD-GAUDIN Gabriel



LE PROCHAIN CONSEIL AURA LIEU
LE MARDI 13 avril 2026